

L'Adresse—M. Collette

Comme le député de York-Ouest l'a mentionné un peu plus tôt cet après-midi, le multiculturalisme devient de plus en plus le principal courant. Dans dix ans, il ne se limitera plus à certaines régions mais s'étendra à tout le Canada. Il n'ira pas à l'encontre de la loi sur les langues officielles, car la Constitution reconnaît officiellement cette caractéristique de notre pays, et rien n'entravera sa montée chez nous.

Une autre mesure importante proposée dans le discours du trône, monsieur le Président, découle des instances présentées par un bon nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Mon collègue, le secrétaire d'État (M. Joyal), a reconnu qu'il fallait tenir compte des instances et que la plupart des formalités que doit remplir une personne de plus de 65 ans désireuse d'obtenir la citoyenneté canadienne seraient assouplies. Je ne peux vous donner une date de prise d'effet, mais j'espère que nous pourrions appliquer les nouveaux critères au début de la nouvelle année.

C'est vraiment malheureux quand de nombreuses personnes âgées venant rejoindre au Canada leurs enfants ne possèdent pas l'anglais ou le français. Lorsque ces personnes doivent répondre aux questions des juges de la Cour de la citoyenneté, il leur est impossible de satisfaire à la plupart des critères officiels régissant l'obtention de la citoyenneté canadienne. Je ne reproche rien à ces juges, qui font de l'excellent travail, mais il s'agit simplement de reconnaître que bien des personnes ne peuvent répondre aux critères de base. Les juges demandent à des personnes de 70 ou 75 ans qui ne parlent ni l'anglais ni le français et ne seront jamais en mesure de le faire, de revenir dans trois mois s'essayer à nouveau. Inutile de dire que ces personnes abandonnent. Elles veulent vraiment devenir des Canadiens, car leurs enfants vivent ici, mais elles ne peuvent répondre aux exigences. Le gouvernement a donc fait preuve de beaucoup de compassion et d'humanité en proposant d'assouplir sous peu la plupart des formalités dans le cas des personnes de 65 ans et plus.

En ce qui a trait au multiculturalisme, le gouvernement a pris un autre engagement très significatif, non pas sous mes auspices, mais sous celles du ministre du Revenu national (M. Bussières). Le gouvernement s'est engagé à former un groupe de travail mixte de la Chambre des communes et du Sénat qu'il chargera d'étudier la question du statut fiscal des œuvres de bienfaisance. Cette décision a beaucoup d'importance pour les intervenants dans le domaine du multiculturalisme, car les lois actuelles les empêchent de mener à bien un bon nombre de leurs activités valables du fait qu'elles ne peuvent obtenir un statut d'œuvre de bienfaisance aux yeux de la loi de l'impôt. C'est grâce au gouvernement actuel que nous pourrions demander aux députés et aux sénateurs de présenter rapidement leurs recommandations sur la façon d'améliorer cette situation. Cela aura des répercussions importantes sur de nombreux organismes, mais plus particulièrement, sur ceux qui œuvrent dans le milieu du multiculturalisme.

J'ai signalé un peu plus tôt que le gouvernement s'était engagé à assurer la justice sociale et l'équité et à déployer encore davantage d'efforts pour mettre fin à la discrimination et au racisme au Canada. C'est la raison pour laquelle nous

avons demandé aux députés leur consentement, que nous avons d'ailleurs obtenu, pour créer un comité parlementaire. Ce dernier étudie déjà la question et il présentera son rapport au début de la nouvelle année. Le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône à examiner le plus rapidement possible les recommandations de ce comité des plus éminents.

Mon collègue, le ministre de la Justice (M. MacGuigan) a répété, à un certain nombre de reprises, que le Code criminel était tout à fait inadéquat en ce qui a trait à la littérature haineuse. Ce sujet a été débattu très longuement, mais son étude n'est pas terminée, car nous croyons pouvoir obtenir du comité parlementaire chargé de ce dossier de nouvelles données et recommandations. Nous ne voulons pas agir sans le plein appui du rapport du comité parlementaire. Mais nous nous engageons à aborder la question de la propagande haineuse au cours de cette session du Parlement. Je crois que tous les Canadiens le souhaitent.

Voilà, monsieur le Président. Je crois avoir traité de tous les sujets. Six points du discours du trône portent sur le multiculturalisme. Cette insistance confirme l'engagement que le gouvernement a pris d'intensifier le développement d'une société vraiment multiculturelle dans le contexte des deux langues officielles. Tous les Canadiens, de quelque origine ou ascendance, estimeront que leur patrimoine culturel a réellement sa place dans notre pays.

• (1730)

Le discours du trône parle de l'apport précieux des immigrants à la société canadienne. Cet apport me concerne de près, moi qui ai immigré ici avec ma famille il y a nombre d'années.

Quand nous parlons de multiculturalisme, nous ne parlons pas seulement des immigrants, mais de leurs fils et de leurs filles, de leurs petits-fils et de leurs petites-filles. Notre pays s'est développé grâce à l'immigration et ils ne sont pas rares, dans la région de Toronto, en Ontario, ou dans l'ouest du Canada, les enfants et petits-enfants de pionniers venus ici aux XIX^e siècle qui ont conservé leur patrimoine linguistique et leurs traditions culturelles. La survie de ces traditions culturelles est un enrichissement pour la société canadienne toute entière.

La préservation de ces traditions linguistiques n'est pas avantageuse seulement sur le plan intellectuel ou idéologique, mais également au strict point de vue financier ou économique. A mesure que les diverses parties du monde deviennent dépendantes les unes des autres et que le commerce resserre encore davantage les liens qui nous unissent à d'autres pays, notre connaissance d'autres langues devient un atout précieux dans nos relations d'affaires avec les autres pays du monde, que ce soit l'allemand, d'un poids considérable dans l'industrie pétrochimique ou celle des matières plastiques, le chinois ou le japonais dans le commerce avec l'Orient. Toutes ces connaissances linguistiques contribueront de façon sensible à notre bien-être économique et social.